



VENTE EN INDIVISION ET PRET BANCAIRE

Par **Visiteur**, le **18/06/2009** à **10:34**

Bonjour, comment se passe la répartition d'une vente entre deux indivisaires et la banque pour le reliquat de prêt fait en co-emprunt ? Je développe. Une amie a acheté une maison en indivision avec son copain (union libre) il y a 6-7 ans. Elle a apporté 80% de la somme suite à la vente de sa précédente maison; elle est propriétaire de ces 80% (acte faisant foi). Pour les 20% restant ils ont fait un emprunt en co-emprunteurs. Aujourd'hui ils se séparent et donc vendent la maison. Il reste un bon bout d'emprunt à régler; une fois la vente faite, comment s'effectue la répartition de la somme ? La banque se sert elle en premier pour solder le crédit fait ? et le restant est réparti selon le prorata ? 80/20 ? ou chacun des deux récupère sa part et ils s'entendent (ou pas !) pour solder l'emprunt ? Deuxième question; en tant que co-emprunteuse sur un prêt immobilier, cette amie est elle de fait aussi co-propriétaire de ces 20% ? ce qui ferait qu'en vérité elle serait proprio de 90% (80 + 10) ?
Merci pour vos lumières